

« Il n'y aura pas de bacheliers sur le carreau »

Gabriel Attal, le rapporteur du texte sur l'accès à l'université, appelle à la « vigilance » pour la rentrée 2018

ENTRETIEN

L'examen de la réforme de l'accès à l'université débute en commission à l'Assemblée nationale, mardi 5 décembre. Le député La République en marche Gabriel Attal est rapporteur du texte.

Que répondez-vous aux syndicats qui dénoncent, derrière ce projet de loi, la mise en place d'une « sélection » à l'entrée de l'université ?

S'il s'agit de laisser entendre qu'on voudrait fermer les portes de l'université, c'est exactement l'inverse. Nous partons d'un double constat : il faut sortir du tirage au sort, totalement arbitraire, et garantir la réussite des étudiants, alors que les taux d'échecs atteignent plus de 60 %. Le gouvernement met en place diverses mesures pour diminuer la pression sur les filières tendues et prévoit un meilleur accompagnement des lycéens dans leur orientation. Si la tension persiste dans certaines filières, le choix entre les élèves se fera en fonction de la cohérence entre leur profil, leur motivation et la formation choisie.

Comment les « attendus » de chaque licence, c'est-à-dire les compétences jugées nécessaires pour y réussir, seront-ils définis ?
La ministre de l'enseignement

supérieur, Frédérique Vidal, y travaille avec l'ensemble des acteurs. Pour sécuriser cette liste de compétences requises, je dépose un amendement qui lui donnera un cadrage national pour éviter des

situations de concurrence ou de compétition entre établissements, de même que des critères pouvant aggraver les inégalités sociales. Je suis ainsi opposé à ce qu'on puisse demander aux candidats à la filière Staps d'avoir le BAFA, qui coûte un millier d'euros. Tous les jeunes ne peuvent pas se le payer.

N'existe-t-il pas un risque de sélection sociale, alors que

le dossier d'un candidat pourra être examiné ?

Aujourd'hui, la sélection sociale existe, elle se fait par l'échec. Pour y remédier, le projet de loi prévoit que les universités apportent un accompagnement pédagogique aux bacheliers qui arrivent sans avoir toutes les compétences nécessaires pour réussir. Nous ouvrons également des places supplémentaires en BTS. Pour une plus grande lisibilité du système

de l'enseignement supérieur, je dépose aussi un amendement pour que, d'ici à 2020, l'ensemble des formations du supérieur soient présentes sur la nouvelle plate-forme pour leurs admis-

sions. Ce n'était pas le cas sur APB.

Ne risque-t-il pas d'y avoir des bacheliers sans place dans une formation à la prochaine rentrée, alors que 40 000 étudiants supplémentaires sont attendus ?

Il n'y aura pas de bachelier sur le carreau. La ministre s'est engagée à ce que chaque étudiant qui souhaite poursuivre ses études ait une place à la rentrée 2018.

La mise en œuvre de la réforme dans un calendrier si serré promet d'être compliquée...

Notre système vit de fortes turbulences depuis plusieurs années en raison du nombre croissant d'étudiants. On ne sort pas de telles turbulences en quelques mois seulement. Notre réforme, structurelle, va monter en puissance. D'ici là, il faudra être très vigilant sur la prochaine rentrée à l'université. Les enjeux à court terme sont réels, nous sommes tous conscients qu'il faut une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs sur un temps court.

Quelles sont les difficultés ?

Plusieurs points de vigilance existent. Il faut que les universités apportent une réponse à tous les vœux des bacheliers. Et que ces derniers se positionnent rapidement sur les choix qui leur sont

proposés. Pour les étudiants qui se retrouveraient sans filière à l'issue de la procédure, la commission placée sous l'autorité du recteur devra leur apporter des propositions les plus proches possibles de leurs attentes.

Craignez-vous une mobilisation de la jeunesse contre cette réforme, en particulier des syndicats lycéens ?

Pourquoi craindre la rue face à une réforme pour l'émancipation des jeunes ? L'opinion publique a évolué, il n'y a rien de plus injuste que d'être tiré au sort. Aujourd'hui, je ressens un soutien à la réforme. La FAGE, première organisation étudiante, la regarde positivement. Ceux qui contestent la réforme, que proposent-ils comme alternative, sinon le maintien du tirage au sort ? Si leur seule réponse est de créer massivement des places, je rappelle que construire des universités du jour au lendemain, cela n'existe pas. Il y aura des créations de places, mais si les places étaient le seul sujet, nous aurions 100 % de réussite à la fac aujourd'hui ! La France insoumise (LFI) assène des contre-vérités, elle veut instrumentaliser la jeunesse contre cette réforme. A ce stade, elle n'y parvient pas. ■

PROFOS RECUEILLIS PAR
ALEXANDRE LEMARIÉ
ET CAMILLE STROMBONI

Les futurs « attendus » à l'entrée de l'université font débat

À QUOI VONT ressembler les compétences – ou « attendus » pour reprendre la terminologie du ministère de l'enseignement supérieur – qui vont être examinées chez les futurs étudiants avant leur entrée à l'université, censées améliorer les résultats en licence ? Le sujet est particulièrement sensible pour les quelque 700 000 lycéens de terminale qui attendent de connaître le détail des nouvelles règles du jeu à l'entrée à l'université.

Selon un document compilant l'ensemble des desiderata des conférences de doyens des différents domaines disciplinaires, que *Le Monde* s'est procuré et qui a été transmis au ministère de l'enseignement supérieur, les déclinaisons de prérequis envisagées dans les quelque 45 mentions de licence apparaissent très diverses.

Assortiment de compétences scientifiques, d'expression écrite, sportives et touchant à l'investissement associatif en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS); aptitude à l'expression orale et écrite, à l'analyse de texte, à la logique, ou encore intérêt pour les questions historiques, sociétales et politiques en licence de droit; bon niveau

d'expression en langue française, dans une langue étrangère, dans une discipline scientifique, intérêt pour les sciences du vivant et la démarche scientifique, motivation et autonomie, en psychologie... La ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, va devoir trancher bien vite ce cadrage national par mention de licence: elle s'est engagée à communiquer les attendus aux lycéens avant les vacances de Noël. Des annonces sont attendues dans les prochains jours.

Cependant, ces critères en cours de définition sont loin de faire l'unanimité dans la communauté universitaire. « Plus on avance, plus on voit qu'on se dirige vers une usine à gaz, avec des attendus anarchiques, une inflation de compétences demandées qu'on ne sait absolument pas comment on pourra évaluer, alors qu'elles ne le sont pas au lycée », s'indigne Hervé Christofol, secrétaire général du Snesup-FSU (syndical national de l'enseignement supérieur). A l'UNEF, syndicat étudiant qui dénonce la « sélection » instaurée à l'université avec cette réforme, on craint que chaque établissement puisse faire véritablement ce qu'il veut avec des attendus aussi « flous ».

Sueurs froides

Moins alarmiste, le SGEN-CFDT ne manque pas de relever la nécessité d'harmoniser et de trier, en écartant certains attendus farfelus. « Demander aux lycéens une maîtrise de l'expression écrite n'est pas acceptable, sauf à considérer que les bache-

liers sont analphabètes », relève son secrétaire général adjoint, Franck Loureiro.

Cet examen des dossiers des candidats provoque surtout des sueurs froides chez les universitaires. En effet, ce sont entre 2 et 2,5 millions de vœux auxquels les universités devront apporter une réponse, d'après l'hypothèse des documents annexes au projet de loi. « Nous n'allons pas pouvoir examiner un à un tous les dossiers », affirme d'emblée François Germinet, à la tête de la commission formation de la conférence des présidents d'université (CPU). « Nous utiliserons les différents outils de la future plate-forme d'admission pour effectuer un premier tri entre ceux qui, sans difficulté, remplissent les attendus et ceux qui, à l'inverse, en sont loin et ont besoin qu'on leur propose un accompagnement, pour pouvoir se concentrer sur les dossiers des candidats tangents. » ■

C. ST.